



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 juin 2026

<b>Date de convocation</b> : 11/06/2026 <b>Date d'affichage</b> : 11/06/2026 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 12 <b>Nombre de votants</b> : 12 <b>Absents / Excusés</b> : 9	<b>Objet</b> : Mandat au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Sarthe – Contrat assurance statutaire	<b>Délibération n° 2026-06</b>  <b>Résultat du vote</b> 12 pour 0 contre 0 abstention
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'An Deux Mille Vingt Six, le 17 juin à 14h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET,  
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU,  
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

### Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

### Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,  
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Yves LECOQ

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## 6. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

### **Le Comité syndical**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code des assurances,

Vu l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,


Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

- **DÉCIDE** de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,
- **PREND ACTE** que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision d'adhérer ou non au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 17 juin 2026

Le Président



Dominique LE MENER